

*République Française*  
*Ministère de l'Éducation Nationale*  
*110, rue de Grenelle - 75357 Paris 07 S P*

*Le Ministre*

26 SEP. 1994

Monsieur le Député,

Par votre courrier du 2 juin 1994 vous me faites part des préoccupations de l'association *Enseignement Public et Informatique* concernant la prise en compte de l'informatique et des technologies nouvelles dans le Nouveau Contrat pour l'Ecole que je me propose de mettre en oeuvre et vous souhaitez obtenir des éléments d'informations à ce sujet.

En premier lieu, il va de soi que je m'associe pleinement au souci de cette association de voir effectivement les nouvelles techniques de communication et d'information tenir une place plus importante dans notre système éducatif. Comme elle également, je considère que les techniques informatiques et audiovisuelles peuvent contribuer à donner à tous une meilleure égalité des chances et participer ainsi à une véritable démocratisation de notre enseignement. Plusieurs des propositions que j'ai récemment formulées dans le cadre du Nouveau Contrat pour l'Ecole me paraissent précisément aller dans ce sens. Toutefois, afin que vous puissiez disposer de tous les éléments d'appréciation et dans le souci de mieux répondre aux interrogations de l'E.P.I., je souhaiterais vous décrire plus en détail comment mes propositions du Nouveau Contrat pour l'Ecole, relatives aux nouvelles techniques de l'information et de la communication, participent pleinement aux évolutions nécessaires que doit connaître le système éducatif français, répondant ainsi à quelques-uns des grands enjeux économiques, sociologiques et culturels de la prochaine décennie.

Tout d'abord, les usages de l'informatique et des nouvelles technologies dans les établissements scolaires prennent une place croissante dans l'enseignement des disciplines.

En effet, l'informatique fait de plus en plus partie du champ même des connaissances et des techniques de toutes les disciplines. Les programmes revus prennent progressivement en compte explicitement la dimension de la place de l'informatique tant pour les modifications des contenus et des méthodes qu'elle engendre que pour les aspects sociaux et économiques.

Par ailleurs, un certain nombre de savoirs et savoir-faire sont communs à tous les champs disciplinaires ; cet aspect transdisciplinaire des concepts développés en informatique est pris en compte dans l'enseignement secondaire. Pour ce qui est de la connaissance des concepts essentiels c'est à dire les éléments qui permettent d'éclairer la pratique de l'outil :

- il existe un enseignement de l'informatique en collège dans le cadre du cours de technologie ; cet enseignement s'adresse à tous les élèves. A la fin du collège, tous les élèves doivent donc avoir acquis selon les programmes les éléments de base qui leur permettent d'utiliser d'une *manière raisonnée* l'outil informatique dans le cadre disciplinaire,

- à partir de cette base acquise, il convient de compléter et d'approfondir au lycée certains aspects méthodologiques ou pluridisciplinaires dans le cadre des enseignements. C'est le sens de la proposition 58 du Nouveau Contrat pour l'Ecole qui prévoit la mise en place d'une option en informatique dès la rentrée 1994.

Mais comme dans l'ensemble des secteurs professionnels, le système éducatif se doit d'intégrer les potentiels que lui offre cette technologie dans la vie de l'établissement scolaire : outil de communication, d'organisation, de production, .... Au-delà des multiples usages qui ont trouvé aujourd'hui leur place dans les activités d'enseignement et d'apprentissage, je me propose d'utiliser plus fortement le potentiel de ces outils dans des domaines que je considère comme prioritaires pour l'Ecole. Il en va ainsi de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire, pour lequel je suggère un recours privilégié aux moyens audiovisuels (proposition 7 du Nouveau Contrat pour l'Ecole). Il en va de même de l'information sur l'orientation qui s'appuiera largement sur les techniques du multimédia et fera également appel aux programmes de la future chaîne du savoir et de la connaissance (proposition 49). Il s'agit enfin de mettre en place une initiation à l'image dans le cadre des programmes officiels (proposition 45). Cette initiation mettra l'accent sur l'usage des outils audiovisuels comme sur l'analyse critique des messages, ceci dans la perspective d'une formation à la citoyenneté.

En ce qui concerne les équipements, je vous rappelle qu'à ce jour, environ 300.000 micro-ordinateurs sont installés en France dans les 8000 établissements scolaires publics du second degré de l'enseignement général, technique et professionnel. Ce parc est constitué pour l'essentiel d'ordinateurs compatibles PC. La proposition 127 du Nouveau Contrat pour l'Ecole, indique que l'équipement des établissements doit être renforcé. Cela permettra donc d'accroître encore le parc existant et de garantir à tous

l'égalité d'accès aux technologies audiovisuelles et à l'informatique. C'est ce même souci d'égalité qui inspire la mesure 59. Elle prévoit que tous les lycéens, sur l'ensemble du territoire, doivent avoir la possibilité de bénéficier de toutes les options existantes. A cette fin, des salles multimédia seront progressivement installées dans tous les lycées

Enfin, pour ce qui concerne les programmes, le Ministère conduit une politique de développement important. Il définit des orientations et des besoins en matière de logiciels pour les lycées et collèges. Comme pour ce qui touche à l'équipement, je compte renforcer les dispositions existantes. La proposition 128 souligne ainsi que la production des programmes éducatifs devient une priorité. Dans ce cadre la procédure dite de Licence mixte, connue et appréciée des éditeurs comme des enseignants, devrait connaître une double évolution :

- une extension de son champ d'application en direction de produits pédagogiques intégrant l'image sur de nouveaux supports, optiques ou magnétiques, numériques ou analogiques,

- un élargissement du nombre potentiel de ses bénéficiaires avec la prise en compte des besoins des écoles.

Comme vous pouvez le constater les nouvelles techniques d'information et de communication constituent bien une de mes préoccupations fortes, convaincu que je suis que leur développement constituera une des clés de la réussite du système éducatif à l'aube du XXIème siècle.

En espérant que ces quelques précisions puissent contribuer à rassurer vos interlocuteurs, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments chaleureux.

François BAYROU

Monsieur Michel TERROT  
Député du Rhône  
Mairie d'Oullins  
23 rue Voltaire  
69600 OULLINS